

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CLERES

Procès-verbal de la réunion du 14 avril 2025 à 16 H 00

Convocation du 2 avril 2025

Le Centre Communal d'Action Sociale de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Nathalie THIERRY, Maire

Etaient Présents : N. THIERRY, Maire et Présidente, F. VAUTIER, Vice-Présidente, A. DUBEC, D. HAVET, J-M DUCASTEL, CH. BARDOUL, M. ÉDOUARD et P. MERLET,

Étaient absents-excusés : S. TOURMENTE qui a donné pouvoir à F. VAUTIER, C. ROHMER, G. PICARD qui a donné pouvoir à N. THIERRY, J. ROUSSEL qui a donné pouvoir à JM DUCASTEL, L. DUPRÉ, et J. PAIN.

Secrétaire de séance : Armelle DUBEC

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CCAS DU 15 AVRIL 2024 :

Le procès-verbal de la réunion du 15 avril 2024 a été transmis à l'ensemble des membres du CCAS préalablement à cette séance, afin d'en prendre connaissance et de formuler des observations ou des corrections.

Les membres du CCAS, à l'unanimité des membres présents, approuvent le procès-verbal de la réunion du 15 avril 2024, après que soit signalé qu'aucune demande d'aide pour le repas mensuel au club des aînés n'ait été faite.

CCAS 2025-01 : BANQUE ALIMENTAIRE DE ROUEN :

La Banque alimentaire de Rouen et sa Région distribue chaque année, via ses associations partenaires, plus de 6 millions de repas aux personnes en difficulté.

Au cours de l'exercice du 1er Octobre 2023 au 30 Septembre 2024, l'association Solidarité du Secteur de Clères a distribué 5176 kg de denrées alimentaires, ce qui correspond à une valeur commerciale de 21 584 € représentant 10 352 repas.

L'association sollicite le CCAS, afin d'obtenir une subvention au moins égale à 776 €

Les membres du CCAS, à l'unanimité des membres présents :

- **Autorisent** Nathalie THIERRY, Présidente, à verser une subvention pour un montant de 800 €, pour l'année 2025. Cette somme sera prévue au Budget 2025 du CCAS.
- **Autorisent** Nathalie THIERRY, Présidente, à verser la subvention 2024 pour un montant de 700 € car celle-ci n'a pas été réglée sur le budget 2024. Cette somme sera prévue au budget 2025 du CCAS
- **Chargent** Nathalie THIERRY, Présidente, de l'exécution de la présente délibération

Françoise VAUTIER précise qu'il y a actuellement sur Clères 8 familles concernées pour une distribution de 15 colis. Sur le secteur, 8 communes ont des bénéficiaires pour un total toutes communes confondues de 37 personnes

CCAS 2025-02 : DEPARTEMENT : FONDS SOLIDARITE LOGEMENT :

Le Fonds de Solidarité Logement accorde dans des conditions définies par un règlement intérieur, des aides financières sous forme de cautionnements, prêts ou avances remboursables, subventions aux personnes qui entrent dans un logement locatif ou résidents de logements-foyer, se trouvant dans l'impossibilité d'assumer leurs obligations relatives au paiement du loyer, des charges, des frais d'assurance locative, frais fournitures d'eau.

Le Département propose la signature d'une convention de contribution financière, non encore reçue ce jour.

Montant estimatif de la contribution : 0.76 € x 1 397 habitants (enquête de recensement de 2022, en vigueur à compter du 1^{er} Janvier 2025), soit 1 061.72 €.

Les membres du CCAS, à l'unanimité des membres présents, **autorisent** Nathalie THIERRY, Présidente, à verser une subvention pour un montant de 1061.72 €, pour l'année 2025.

Cette somme sera prévue au Budget 2025 du CCAS. ; **charge** Nathalie THIERRY, Présidente, de de l'exécution de la présente délibération.

CCAS 2025-03 : DEPARTEMENT : FONDS D'AIDE AUX JEUNES :

Le Fonds d'Aide aux Jeunes apporte des aides aux jeunes de 18 à 25 ans, habitants la Seine-Maritime (hors métropole Rouen-Normandie), en termes de soutien à leur projet d'insertion ou d'aide de première nécessité.

Une participation volontaire des Communes à ce dispositif est calculée sur la base de 0.23 € par habitant (formulaire non reçu à ce jour)

Aussi, la Commune de Clères peut participer au financement de ce dispositif, à hauteur de 0.23 € x 1 397 habitants, soit 321.31 €.

Les membres du CCAS, à l'unanimité des membres présents, **autorisent** Nathalie THIERRY, Présidente, à verser une subvention pour un montant de 321.31 €, pour l'année 2025.

Cette somme sera prévue au Budget 2025 du CCAS. ; **charge** Nathalie THIERRY, Présidente, de de l'exécution de la présente délibération.

CCAS 2025-04 : ASSOCIATION SOLIDARITE SECTEUR CLÈRES :

Chaque année, l'association Solidarité du Secteur de Clères sollicite la Commune de Clères pour le règlement d'une cotisation. Cette année, le montant est de 40.00 €.

Les membres du CCAS, à l'unanimité des membres présents, **autorisent** Nathalie THIERRY, Présidente, à verser une subvention pour un montant de 40 €, pour l'année 2025.

Cette somme sera prévue au Budget 2025 du CCAS. ; **charge** Nathalie THIERRY, Présidente, de de l'exécution de la présente délibération.

CCAS 2025-05 : Approbation du Compte Financier Unique 2024 :

Tous les documents relatifs au Compte Financier Unique 2024 étant sur la table, Nathalie THIERRY, Présidente, quitte la séance, Françoise VAUTIER, Doyenne de l'Assemblée, prend la présidence.

Françoise VAUTIER annonce les résultats de l'exercice 2024, à savoir :

Dépenses de fonctionnement :	1 421.05 €
Recettes de fonctionnement :	3 697.90 €
Résultat de Clôture 2024 :	2 276.85 €

Hors de la présence de Mme le Maire et Présidente, **les membres du CCAS**, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré valablement, **approuve** le compte financier unique 2024 tel que présenté ; **arrête** les résultats définitifs et **charge** Mme le Maire et Présidente de l'exécution de la présente délibération.

CCAS 2025-06 : AFFECTATION DES RESULTATS 2024

L'affectation de résultats 2024 est à reporter sur le budget primitif 2025.

Résultat de fonctionnement exercice 2024	
Titres émis	3 500.00
+ excédent 2021 reporté (002)	197.90
- mandat émis	1 421.05
Total recettes - dépenses =	2 276.85

Résultat de Clôture 2024 :

2 276.85 €

Nathalie THIERRY, Présidente, propose de reporter au budget primitif 2025, la somme de 2 276.85 €, à l'article R.002 (résultat de fonctionnement reporté recettes).

Les membres du CCAS, après en avoir délibéré valablement, décident d'affecter les résultats 2024 tels que présentés.

CCAS 2025-07 : VOTE BUDGET PRIMITIF 2025

DEPENSES				
Article	Libellé	BP 2024	CA 2024	BP 2025
65133	Secours urgence	500,00		500.00
65134	Aides	1 000,00		1 000.00
6573	Subv aux organismes publics	1 457.90	1 060.20	1 400.00
6574	Subv aux organismes privés	740.00	360.85	1 876.85
TOTAL DÉPENSES		3 697.90	1 421.05	4 776.85
RECETTES				
Article	Libellé	BP 2024	CA 2024	BP 2025
002	Excédent antérieur reporté	197.90	197.90	2 276.85
74741	Participation commune		3 500.00	2 500,00
74748	Participation autres communes	3 500.00		
TOTAL RECETTES		3 697.90	3 697.90	4 776.85

Les membres du CCAS, après en avoir délibéré valablement, **approuvent** les montants du budget primitif 2025 tels que présentés.

QUESTIONS DIVERSES

Christiane BARDOUL demande s'il serait possible d'avoir une mutuelle de village afin d'avoir un tarif intéressant pour les habitants de Clères.

Jean-Marie DUCASTEL précise qu'il faut quelqu'un qui compare les différentes propositions de mutuelles.

Madeleine ÉDOUARD informe que le club des aînés a été démarché par un courtier en assurance qui propose différentes mutuelles. Nathalie THIERRY propose à Christiane BARDOUL de se rapprocher de Madeleine Édouard.

Dominique HAVET demande qu'un colis soit distribué en lieu et place du repas des seniors offert par la commune de Clères pour ceux qui ne peuvent pas se déplacer ou leur donner un bon d'achat à prendre dans les commerces clérois.

➤ Nathalie THIERRY répond qu'il faut y réfléchir

Françoise VAUTIER informe qu'une manifestation sera organisée à l'occasion d'Octobre Rose le 11 octobre prochain.

Une première réunion d'information est programmée le 12 mai prochain à 19h00 en mairie et que toutes les personnes intéressées sont les bienvenues.

La séance est levée à 17h30.